

PAR COURRIEL

Québec, le 29 avril 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 20 mars 2025, le député de Jean-Lesage, M. Sol Zanetti, déposait une pétition afin que le gouvernement du Québec :

- réinvestisse, chaque année, le montant correspondant précédemment aux bourses Perspective Québec (PBPQ) pour qu'il bénéficie directement à la population étudiante;
- reconnaisse la gravité de la précarité financière étudiante actuelle et l'aggravation inévitable de la situation sans ces montants.

Le PBPQ est une mesure temporaire portée par le ministère de l'Enseignement supérieur dans le cadre de l'*Opération main-d'œuvre*. Considérant les effets inégaux observés dans les divers programmes admissibles, et dans un souci de saine gestion des finances publiques, il nous apparaissait responsable, de mettre fin au PBPQ après la session d'hiver 2025.

Les étudiants déjà en cours de formation dans les programmes admissibles au PBPQ bénéficieront de la clause de droit acquis jusqu'à la fin de leur programme d'études, sous certaines conditions. Par ailleurs, les programmes qui y étaient auparavant admissibles seront réintégrés aux Bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires.

... 2

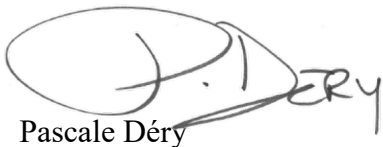
Par ailleurs, il importe de rappeler que nous allons continuer de soutenir les étudiants dans leur parcours d'études par l'intermédiaire de l'Aide financière aux études. Ce programme, que notre gouvernement travaille continuellement à améliorer depuis 2019, demeure la pierre angulaire pour lutter contre la précarité financière de la communauté étudiante.

L'une des mesures importantes que nous avons prises pour l'accroissement de l'accessibilité du programme a notamment été d'augmenter de 45% les frais de subsistance reconnus au Programme de prêts et bourses. Cette augmentation est largement supérieur à l'inflation constatée au Québec depuis 2019, et a permis de soutenir adéquatement un plus grand nombre d'étudiants.

Enfin, il est important de rappeler que l'aide financière aux études ne constitue qu'une partie du régime québécois d'accessibilité aux études, dont l'ensemble, notamment la gratuité du cégep et les droits de scolarité plus bas que dans d'autres provinces pour l'université, favorise les étudiants québécois comparativement à ceux du reste du Canada et de l'Amérique du Nord.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes meilleures salutations.

La ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a large, hand-drawn oval. The signature is written in a cursive style with some loops and flourishes.

Pascale Déry